



2012 s'annonce tendue pour le marché de l'assurance

En cette fin 2011, dans les compagnies, l'heure est à une première analyse des résultats techniques et à la préparation des tarifs pour 2012, dans un contexte économique marqué par les incertitudes sur les marchés financiers et la hausse de la pression fiscale. Dans la lignée des années 2010 et 2011, la tendance est à la majoration, mais toutes les branches ne sont pas logées à la même enseigne. Un tour du marché s'avère nécessaire pour appréhender, branche par branche, les évolutions tarifaires.

● LES PRÉVISIONS DE L'AMRAE

A la mi-septembre, l'Amrae (Association pour le management des risques et des assurances de l'entreprise) publiait un "état du marché" en se basant sur les informations communiquées par les courtiers Aon, Gras Savoye, Marsh, Siaci Saint-Honoré et Verspieren et analysait les mouvements tarifaires des risques d'entreprises. Ainsi, la branche dommages et pertes d'exploitation convergeait vers une "stabilité des conditions tarifaires possible en contrepartie d'une augmentation des zones fortement exposées" au

plan mondial mais depuis, les inondations dans le Sud-Est de la France et en Thaïlande sont venues assombrir le tableau. En responsabilité civile, le "marché reste très concurrentiel, donc toujours 'soft' sur les affaires nouvelles. Les affaires non sinistrées se renouvellent avec des baisses de 5 à 10%." Selon l'Amrae, la tarification en automobile devrait subir une "hausse moyenne de 5% pour les risques globalement équilibrés" mais les "comptes très déséquilibrés" pourraient subir des augmentations "beaucoup plus brutales"

pouvant aller au-delà de 15 %. La hausse des coûts moyens matériels et corporels se poursuit même si une baisse de la fréquence des sinistres est amorcée depuis juillet. En transport, les assureurs deviennent plus attentifs aux résultats mais les tarifications sont globalement stables, voire diminuent. Pour la branche construction, des "majorations de conjoncture" sont à prévoir mais l'Amrae estime que "les taux ont tendance à se stabiliser, voire à baisser." Elle constate une "baisse de 10 à 20 % sur le secteur tertiaire des dommages-ouvrage, de 5 % sur le secteur du logement, également [une] baisse de 5 à 20 % sur les Tous Risques Chantier et Montage-Essais ou RCMO sauf expositions aux événements naturels". Enfin, en D&O et autres Financial Lines, l'association note que "le marché se tend sur les institutions financières" mais que la tarification est "toujours à la baisse en D&O pour les sociétés commerciales sur tous les secteurs".

● DES AUGMENTATIONS JUSTIFIÉES ?

En 2011, sur l'ensemble du marché, les tarifs des principaux assureurs affichaient des hausses d'au moins 2,5 % pour l'automobile et 3,5 % pour l'habitation, selon Bercy. On s'en souvient, l'ex-ministre de l'Economie Christine Lagarde s'en était émue et avait demandé à la mi-décembre 2010 un rapport à la Direction générale du Trésor et à la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). Des augmentations tarifaires tout-à-fait justifiées, telle avait été la conclusion du rapport, l'équilibre entre produits et charges des assureurs légitimant ces hausses. En 2009, la crise avait affecté le résultat des produits financiers permettant d'équilibrer les charges de l'assurance automobile tandis que le coût des réparations avait fortement augmenté (+3 à +5 %), précisait le document. Et en assurance habitation, des événements climatiques comme les tempêtes Klaus et Xynthia ou les précédentes inondations dans le Var avaient joué contre les résultats techniques des compagnies.

Alors que les rendements des produits financiers sont toujours en berne et au lendemain des inondations du Sud-Est de la France, sans oublier la poursuite du désengagement de la Sécurité sociale dans le

domaine de la santé, l'instauration d'un jour de carence supplémentaire sur les arrêts de travail ou encore la nécessité pour les compagnies de se préparer à la réforme Solvabilité 2, les conditions n'ont guère évoluées depuis l'an dernier. Elles se sont même durcies.

● APPRÉCIATIONS DIFFÉRENTES SELON LES BRANCHES

En octobre, l'agence de notation Fitch a révisé les perspectives du secteur de l'assurance non-vie en France de négatif à stable car "les conditions tarifaires et la sinistralité ont commencé à montrer des signes d'amélioration, dans la mesure où les assureurs non-vie de l'Hexagone ont enregistré une amélioration de leurs résultats techniques sur l'année 2010", précise un communiqué de presse. Fitch considère cependant que le secteur de l'assurance fait face à un certain nombre de défis, amplifiés par la crise financière. Selon l'agence de notation, "les risques les plus élevés pesant sur les assureurs non-vie dans les 12 à 24 mois à venir est un retour des politiques tarifaires agressives qui aurait un effet négatif sur la rentabilité du secteur et entraînerait de faibles taux de rentabilité de manière prolongée."

Quant au secteur de l'assurance vie en France, ses perspectives de notation sont passées de stables à négatives car Fitch estime qu'une partie de ses acteurs pourrait voir sa notation abaissée lors des 12 à 24 mois à venir. "Un contexte difficile pour les taux d'intérêt associé à des conditions économiques défavorables vont continuer à pénaliser la rentabilité et la solvabilité des assureurs vie", prévoit l'agence.

● LES TENDANCES SELON LE LEADER

Qu'en est-il chez Axa ? Les résultats techniques de l'exercice 2011 sont-ils satisfaisants ? "Dans ce contexte extrêmement mouvant et tant que l'année n'est pas terminée, il faut rester prudent", répond Jean-Luc Montané, Directeur des Assurances IARD Entreprises. La compagnie prévoit des majorations de 5 à 7 % en moyenne selon les branches pour 2012, dans la continuité de celles réalisées ces deux dernières années. En assurance automobile, Axa a constaté une hausse de la fréquence des sinistres et des coûts moyens de réparation de 4 %. Sur les corporels, il y a une dérive importante des coûts moyens, à plus de 6 %. Dans cette branche, la tendance sera donc à l'augmentation pour 2012.

Concernant les dommages, en industrie comme en immeuble, la marque enregistre une augmentation des sinistres graves pour 2011. Ceux relevant du vandalisme ou de l'entretien se sont multipliés. "N'est-ce pas un effet de la crise, avec des clients qui délaissent la prévention et tendent à optimiser davantage les processus ?", s'interroge Jean-Luc Montané.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Des majorations sont à prévoir l'année prochaine mais une concurrence vive dans certaines branches va favoriser la stabilité, voire instaurer un cycle baissier,
- Face à la baisse des contributions aux résultats des produits financiers, les assureurs entendent se concentrer sur les résultats techniques en 2012,
- Pressentant les difficultés économiques actuelles, les compagnies ont réagi : sécurisation des placements financiers, maîtrise des frais généraux, pilotage au plus fin des résultats techniques...

Après deux années 2009 et 2010 fortement impactées par les tempêtes Klaus et Xynthia, Axa France escomptait reconstituer ses provisions mais cet espoir pourrait être remis en cause avec les inondations survenues dans le Sud-Est, surtout si d'autres événements naturels venaient à se produire d'ici la fin de l'année.

Chez Axa, une forte dérive des coûts est enregistrée en responsabilité civile médicale avec des réclamations de plus en plus nombreuses de la part des patients : il semblerait que le droit à l'erreur du médecin soit de moins en moins accepté, à l'image de l'hyperjudiciarisation pratiquée aux Etats-Unis.

Pour la branche construction, où Axa dispose d'une part de marché importante, "il y a une dérive préoccupante des sinistres par le nombre, la fréquence et la hausse des coûts moyens", note le Directeur des Assurances IARD Entreprises. C'est sans doute l'effet de la crise qu'a connu le secteur à partir de 2008 dont on ne commence à voir les effets qu'aujourd'hui sur les affaires souscrites à cette époque, compte tenu du décalage dans le temps des déclarations de sinistres.

La faute inexcusable ne vient pas calmer le jeu, explique Jean-Luc Montané, puisqu'elle est la cause d'augmentations en responsabilité civile et construction. Elle se fait sentir à la fois côté règlement des sinistres, avec une hausse des coûts moyens, et à la fois côté tarification, avec des garanties élargies pour mieux couvrir les clients. Autre effet, issu de l'actualité, le relèvement probable de la TVA à 7% en 2012 sur les travaux dans le secteur du bâtiment dont la répercussion aura un impact sur le coût des sinistres dans les branches assurances construction et immeubles.

Il revient aussi de se préparer à la réforme prudentielle Solvency II. Même si son entrée en application devrait être repoussée au 1^{er} janvier 2014, il convient d'ailleurs de prendre en compte la situation des marchés financiers, très chahutés à l'heure actuelle.

Et Jean-Luc Montané de poser une question au regard de l'ensemble de la profession : "Dans cet environnement instable, quelles vont être nos capacités à générer les mêmes produits financiers qu'au cours des 10 dernières années, produits financiers dont les assureurs tirent une partie de leurs ressources, au moment où les taux de rendement diminuent et le cours des actions

“ N'est-ce pas un effet de la crise, des clients qui délaissent la prévention et tendent à optimiser davantage les processus ? ”

Jean-Luc Montané,
Directeur des Assurances IARD Entreprises, Axa France



décline ?
L'enjeu est fort. Par exemple, pour la branche construction, si les produits financiers rapportent un point de moins, les tarifs subissent une hausse de l'ordre de 6%.”

En 2012, Axa entend poursuivre son développement sur le marché des TPE et PME et continuera à accompagner les courtiers sur ce segment, et dans des secteurs de niches comme la protection des dirigeants, les risques techniques ou les marchandises transportées. Dans certains domaines d'activités comme les travaux publics, l'agro-alimentaire, l'informatique ou l'industrie nautique, Axa France va lancer de nouvelles offres ou en a déjà lancé et souhaite accélérer leur développement. Mettre l'accent sur l'accompagnement des PME travaillant à l'international ou sur la qualité des services sont aussi des axes forts.



“ L’année 2012 s’annonce compliquée pour le secteur de l’assurance. Notre but est donc d’obtenir des résultats techniques satisfaisants dans toutes les branches ”

Philippe Saby,
Directeur du réseau courtage, Generali France

Et Jean-Luc Montané de conclure : “ Nous allons présenter aux courtiers nos plans 2012 de renouvellement dans les jours à venir et nos équipes techniques et commerciales sont mobilisées pour les accompagner sur le marché des TPE-PME. ”

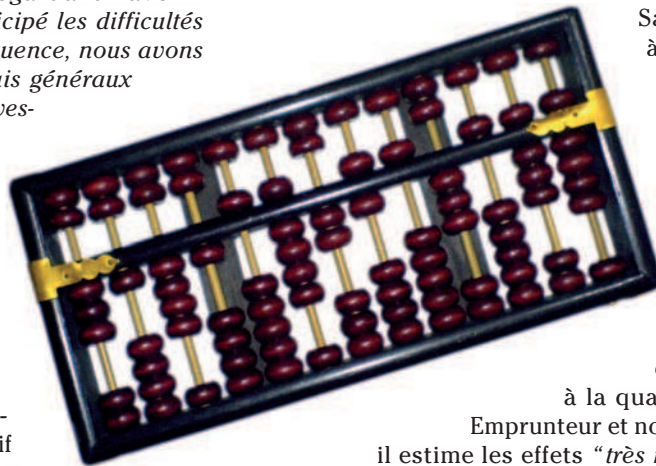
● PRUDENCE CHEZ GENERALI FRANCE

Generali aborde 2012 avec prudence en raison d’un niveau d’incertitudes économiques élevé et des répercussions possibles de la crise financière sur l’économie réelle, tout en regardant l’avenir avec confiance : “ Nous avons anticipé les difficultés économiques actuelles et en conséquence, nous avons enclenché une réduction de nos frais généraux et avons été très sélectifs dans nos investissements. De ce fait, le résultat opérationnel du groupe Generali est stable car nos fondamentaux sont sains malgré les dépréciations d’actifs que nous subissons, comme tous les assureurs ”, relève Philippe Saby, Directeur du réseau courtage.

En automobile, la compagnie a lancé un nouveau produit avec une structure de garanties plus simple, un tarif adapté en optimisant également ses procédures d’expertise et d’indemnisation. La branche flotte automobile, déficitaire, devrait supporter des majorations, la contribution au résultat apportée par les produits financiers par le passé ayant fondu. En MRH, les résultats techniques vont être mis à mal par les récentes intempéries du Sud-Est, ce qui va pénaliser Generali de quelques points de COR. En MRH et Automobile, la compagnie constate également une sinistralité encore trop élevée en 2011. D’où des majorations inéluctables au-delà de l’indice estimé aux alentours de 4,5 % pour la première branche et des majorations très segmentées prévues en 2012 pour la deuxième. Auto, MRH et flottes autos affichant des résultats déficitaires, d’autres leviers devront être utilisés pour parvenir à l’équilibre en plus des augmentations. En revanche, pour les autres branches, les résultats sont bons au regard du marché et la santé est à l’équilibre.

“ L’année 2012 s’annonce compliquée pour le secteur de l’assurance. Notre but est donc d’obtenir des résultats techniques satisfaisants dans toutes les branches. A cet effet, tous les leviers doivent être utilisés, y compris les majorations ”, explique Philippe Saby. Sur les contrats santé individuels, Generali prévoit une hausse de 10 % des primes comprenant 4 % dus à la dérive constatée de la consommation, 3,5 % imputables à l’augmentation de la TSCA et 2,5 % d’anticipation de charges futures.

Si un coin de ciel bleu émerge dans cet horizon gris, c’est la forte croissance constatée en retraite individuelle (+ 13 % à la fin octobre) des affaires nouvelles apportées par les courtiers, a indiqué Philippe Saby. Pour le courtage à Generali, si le montant des affaires nouvelles est stable en retraite collective, l’assurance emprunteur, avec 9 % d’affaires nouvelles sur l’exercice en cours, présente aussi de bons résultats tenant, selon le directeur du réseau courtage, à la qualité du produit Novita Emprunteur et non à la Loi Lagarde, dont il estime les effets “ très marginaux ”.



Les chiffres de l’assurance vie viennent noircir le tableau. Ainsi, Generali enregistre une baisse de la collecte du côté des courtiers. Philippe Saby a son explication : “ Le marché s’infléchit car il est arrivé à maturité. L’envolée de ces produits remonte à la fin des années 80, où les ménages ont été séduits par ce mode d’épargne. Or, ceux-ci parviennent désormais à l’âge de la retraite et ne sont plus en phase dite de ‘ constitution ’. Ils commencent à procéder à des rachats partiels ou totaux sur leurs contrats tandis que l’assurance vie n’attire pas autant les générations suivantes car les taux de rendement actuels, autour de 3 %, ne font pas rêver et les hésitations sur la fiscalité à appliquer de la part du gouvernement posent question. ”

Quant à l'impact de la réforme des retraites adoptée en 2010 sur la prévoyance collective, ses effets collatéraux se feront sentir puisque les départs en retraite à taux plein s'effectueront sans condition à 67 ans, entraînant un accroissement des charges via l'allongement mécanique des périodes d'indemnisation. De plus, les résultats provenant des produits financiers ont diminué, ce qui réduit les marges de manœuvre.

De l'avis de Philippe Saby, le marché le plus tendu est celui du particulier. En raison d'une concurrence exacerbée, les compagnies ont vendu les produits avec des taux de réduction trop élevés. Avec des primes de réassurance en forte augmentation, à un moment sensible, elles ne vont avoir d'autres choix que d'opérer un rattrapage sur les prix. Les ménages pourraient alors être amenés à revoir leurs garanties ou, "hélas", à s'auto-assurer. En revanche, sur

le marché des entreprises, où la compétition est plus rationnelle, ces dernières vont être amenées à étudier de près leurs frais généraux, dont le poste assurances. En ces temps économiques troublés, les clients, entreprises comme particuliers, risquent de reporter leurs projets, sauf s'ils sont dans l'obligation de s'assurer. Et Philippe Saby d'ajouter : "Va-t-on assister à une baisse de la matière assurable ? En 2009, une baisse de la masse salariale avait mécaniquement entraîné une diminution de la matière assurable sur le marché des assurances collectives. Même si la sinistralité croît, notre but est de préserver des niveaux de prix acceptables par les assurés. Et tôt ou tard, il faudra nous pencher sur les éléments constitutifs du prix client, dont la rémunération des intermédiaires sur certains marchés." Et de surenchérir : "Nous sommes parvenus au moment où un véritable changement de modèle s'impose dans l'assurance. Devant l'ampleur

CONTRATS À COTISATIONS DÉFINIES : UN MARCHÉ DYNAMIQUE

Christophe Mugnier, Directeur de l'activité Epargne Retraite Entreprise d'Axa France, présente le bilan prévisionnel 2011 du secteur pour la compagnie et énonce les tendances 2012.

Christophe Mugnier : "La loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites a renforcé la légitimité de l'épargne entreprise dans la préparation de la retraite des salariés en France. Même si tout est fait pour augmenter les volumes d'épargne retraite entreprise, nous constatons que le taux de couverture en épargne retraite reste cependant encore relativement bas : seulement une entreprise sur cinq est équipée. Fin 2008, 3,5 millions de salariés bénéficient d'un contrat type Art. 83 (contrat en cours de constitution). Fin 2010, 690 000 salariés adhèrent à un PERCO (123 000 entreprises équipées). Les entreprises sont encore sous-équipées.

Du point de vue de l'activité de la branche, on peut scinder l'année 2011 en deux temps : le premier semestre a été un temps d'analyse de la réforme des retraites et de mise en conformité de nos outils de gestion (mise en œuvre des nouvelles taxes sur les régimes 'chapeaux', de la faculté de faire des versements individuels facultatifs sur les articles 83). [...]. A partir de la rentrée de septembre, un nouvel élan a été ressenti sur le marché avec beaucoup de demandes d'équipement, de mises en place de nouveaux dispositifs articles 83 et PERCO.

Concernant l'activité Epargne Retraite Entreprise d'Axa France, sur l'année 2011, elle n'a pas subi de rupture par rapport à l'activité 2010 ; 2011 a en effet suivi la tendance de 2010. A ce jour, nous sommes d'ailleurs en ligne sur nos objectifs 2011.

Les perspectives du marché de l'épargne entreprise sont bonnes, renforcées par la volonté du législateur, et l'accroissement des besoins d'épargne complémentaire aux régimes obligatoires* :

Les cotisations des contrats d'assurance retraite ont été multipliées par deux en 10 ans pour atteindre 12,1 Mds €, dont 8,1 Mds € pour les contrats d'entreprises (67%),

L'encours des PERCO atteint 4 Mds €, en augmentation de 35 % sur un an. Le nombre d'entreprises équipées et le nombre d'adhérents sont en augmentation, respectivement de 18 % et 27 % sur un an,

Les dispositifs d'épargne entreprise sont clairement des véhicules d'épargne efficaces pour constituer un capital retraite, du fait de la double exonération (sociale et fiscale), et de la négociation de tarifs de 'gros' grâce au cadre collectif. Cette attractivité du cadre collectif devrait, nous en sommes convaincus, permettre de capter une grande partie de ce marché à venir. [...]

Ce que nous pressentons pour 2012 et qui a déjà commencé en 2011, c'est une demande de moins en moins soutenue pour les articles 39 dont la fiscalité a été fortement alourdie, sans la certitude qu'elle ne continuera pas d'augmenter en 2012. Le marché des contrats à cotisations définies (articles 83 et PERCO) se montre en revanche dynamique.

... G.A.

* : Taux de remplacement à la retraite (source : COR) :

- non cadre ayant une carrière linéaire : 84 % en 2000, 71 % en 2020, 67 % en 2040
- cadre ayant une carrière linéaire : 75 % en 2000, 62 % en 2020, 58 % en 2040
- cadre ayant une carrière ascendante : 56 % en 2000, 50 % en 2020, 47 % en 2040



“ *Il me semble qu'en 2012, le marché continuera sur la lancée initiée en 2011. Il y aura donc une quantité limitée d'affaires pour un large nombre d'assureurs consultés* ”

Laurent Claus,
Directeur technique, Albingia

de cette tâche, il est indispensable que nous travaillions ensemble avec les courtiers. Nous essayons de réduire leurs charges d'exploitation et cherchons à réaliser des économies au niveau de la distribution. Cela passe, par exemple, par les EDI et une optimisation des systèmes pour éviter la double saisie des contrats d'assurance dommage. Il faut bien être conscient que le pouvoir d'achat des assurés, particuliers ou entreprises, n'est pas illimité. Chez Generali, afin de garder une marque forte et rester fidèle à notre image d'assureur responsable, nous menons un pilotage très fin du retour aux équilibres techniques pour conserver la fidélité de nos assurés. Nous comptons donc sur le courtage pour partager avec nous ces préoccupations délicates. ”



● ALBINGIA, “DU CÔTÉ DES INDÉPENDANTS”

Sans pression de ses actionnaires parce qu'indépendant, Albingia axe toutes ses décisions sur les assurés. Un atout selon Laurent Claus, Directeur technique : *“Dans ce contexte de crise, notre stratégie reste identique. Nous entendons continuer à proposer des solutions d'assurances pérennes aux industriels par l'intermédiaire des courtiers via nos six délégations régionales et nos douze inspecteurs commerciaux.”* Fidèle à sa politique de sur-mesure, Albingia ne prévoit pas de majorations globales pour 2012 et privilégie l'approche au cas par cas afin de toujours proposer aux clients des garanties adaptées à un juste prix.

Si elle n'est pas terminée, l'année 2011 semble être un “bon crû” pour Albingia, les résultats techniques dans l'ensemble des branches étant satisfaisants, avec une fréquence de sinistres qui se maintient, voire qui s'améliore. *“De plus, notre rigueur technique alliée à une stratégie de placements financiers, prudente, nous permet d'afficher l'un des meilleurs ratios de solvabilité du marché, soit près de sept fois la marge réglementaire”,* ajoute-t-il.

Comme chez Generali, on s'inquiète de la réduction de la matière assurable, exacerbant la concurrence entre les compagnies. En conséquence, Laurent Claus prévoit une évolution des prix à la baisse : *“Il me semble qu'en 2012, le marché continuera sur la lancée initiée en 2011. Il y aura donc une quantité limitée d'affaires pour un large nombre d'assureurs consultés. A l'opposé, comme les rendements des placements financiers baissent, la voie de salut passera par un équilibre technique plus stable et, inévitablement, par une volonté d'augmentation des tarifs. A un moment où les assurés, confrontés à une situation économique difficile, ne sont pas disposés à accepter des augmentations.”* En risques techniques, la branche historique d'Albingia, *“nous faisons preuve d'une grande efficacité en raison d'une approche personnalisée du client. Si certains tarifs pourront être relevés, des analyses seront établies au cas par cas.”* Une politique identique sera appliquée aux risques spéciaux comme l'événementiel, où Albingia garantit, par exemple, de grands festivals se déroulant dans le Sud de la France.

Implanté à l'échelon national, Albingia n'a pas ressenti les effets des catastrophes naturelles vécues cette année à l'étranger comme le séisme au Japon et les récentes intempéries survenues dans le Sud-Est du pays n'auront qu'un très faible impact sur sa sinistralité de 2011. En transport, la concurrence est vive sur les prix, ce qui se traduit par une baisse mais cela ne pourra durer, juge Laurent Claus. Une prise de conscience du marché vers un retour à l'équilibre technique devrait nécessairement favoriser une remontée des tarifs.



“ *La médiatisation des mesures gouvernementales sensibilise les décideurs sur les nouvelles charges à acquitter et fait émerger un discours de responsabilisation* ”

Philippe Trémoureux,
Directeur général adjoint Assurances de Personnes
de Vauban Humanis (Groupe Humanis)

Dans la branche construction où Albingia propose uniquement des couvertures Dommages ouvrage, l'arrivée de nouveaux acteurs exerçant en LPS alliée à une concurrence importante a renforcé la tension sur les prix mais la compagnie met en avant sa “*solidité financière alliée à [sa] forte expérience*” pour tirer son épingle du jeu durant 2012.

Quant à la responsabilité civile des entrepreneurs ou des professionnels du tertiaire, la sinistralité est stable même si la faute inexcusable, parce qu'elle a élargi la liste de préjudices de manière illimitée, génère de nouvelles expositions et une montée des tarifs.

● **RIGUEUR ET RENTABILITÉ POUR LE GROUPE HUMANIS**

Si le développement est une dynamique nécessaire, l'accent sera également mis sur la rigueur et la rentabilité en 2012 pour le groupe de protection sociale Humanis. Les institutions de prévoyance et les mutuelles qui composent Humanis doivent faire face aux nombreux impacts relevant des nouvelles dispositions réglementaires, notamment fiscales, et à la baisse de rendement des produits financiers. Le mot d'ordre sera ainsi de conforter les équilibres techniques et de maîtriser les frais de gestion tout en limitant au court terme les investissements car “*nos entreprises adhérentes pâtissent de la situation économique actuelle et attendent de notre part des mesures d'économie et de réduction des frais*”, explique Philippe Trémoureux, Directeur général adjoint Assurances de Personnes de Vauban Humanis (Groupe Humanis).

Le groupe a adapté sa politique de souscription afin de veiller au respect de l'équilibre des contrats et a sécurisé ses portefeuilles de placements en réduisant l'exposition au risque actions depuis 2008, tout en ne perdant pas de vue la nécessité de préserver ses fonds propres en perspective de Solvabilité II. Pour l'institution de prévoyance et les mutuelles de Vauban Humanis, le résultat d'exploitation devrait être supérieur aux prévisions réalisées en début d'année car la branche prévoyance est à l'équilibre et la sinistralité en complémentaire santé s'avère plus favorable en 2011 qu'en 2010. Humanis a œuvré dans ce sens en affinant son pilotage sur certains risques, en se dotant de nouvelles échelles de mesure ou encore en délimitant certaines garanties. Globalement, l'indexation sur les contrats santé devrait être comprise entre 6 et 8%, les organismes du groupe n'ayant d'autre choix que de répercuter sur les assurés la hausse de la TSCA. Côté prévoyance, les effets de la réforme des retraites avaient déjà été répercutés avec une augmentation de 7% dès le 1^{er} juillet sur les risques incapacité et invalidité.

“*Il n'est pas facile de faire passer ces niveaux d'augmentation et les entreprises sont parfois tentées de remettre en cause les garanties*”, remarque Philippe Trémoureux. “*Cependant, la médiatisation des mesures gouvernementales sensibilise les décideurs sur les nouvelles charges à acquitter et fait émerger un discours de responsabilisation. C'est, à mon avis, l'aspect positif de la crise. S'ils avaient pris conscience de la nécessité de piloter le risque santé depuis quelques années, ils réalisent maintenant que la prévoyance doit aussi être guidée. Notre rôle consiste donc à les accompagner dans ce pilotage et à les emmener vers l'équilibre.*”

“ *Les négociations avec les employeurs et les représentants des salariés vont être plus difficiles à mener* ”

Patricia Delaux,
Directrice santé et prévoyance collectives, Axa France



CONTRATS SANTÉ : DES HAUSSES INFÉRIEURES POUR LES NOUVEAUX ASSURÉS

Julien Fillaud, Directeur partenariats et développements de Mutuelle Conseil, comparateur d'assurances santé en ligne, évalue l'impact des majorations sur les contrats complémentaires.

“En cette mi-novembre, le Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale 2012 étant en cours d'examen, les assureurs n'ont pas tous décidé du taux d'augmentation des contrats complémentaires de santé. A priori, pour les affaires nouvelles, les primes subiront une hausse de 7 à 8% tandis que les clients déjà en portefeuille devraient être indexés à hauteur de 10%. Dans ce cadre, nous tombons dans une incohérence, à savoir les assurés fidèles paient plus cher que ceux qui changent de complémentaire chaque année. Mais un rattrapage des prix sur les nouveaux assurés sera inévitable : ces hausses interviendront car les années suivantes, les tarifs se régulent d'eux-mêmes à cause des résultats techniques. Sauf s'ils changent une autre fois d'organisme complémentaire. A contrario, les assureurs devraient davantage privilégier les clients de longue date et récompenser leur comportement vertueux à travers leurs politiques tarifaires.”



Julien Fillaud,
Mutuelle Conseil



De fait, un certain nombre de contrats déficitaires ont été redressés. L'un des effets de la crise, c'est ce côté assainissement du marché.”

A propos des aménagements prévus par la loi pour accélérer l'âge de départ en retraite à 62 ans, le surcoût lié à cette mesure est évalué entre 5% et 10% du coût global de la réforme des retraites par Humanis. Avec deux années de plus à provisionner pour les retraites, une réserve non négligeable est à constituer.

En santé, Philippe Trémoureux considère que *“la création du secteur optionnel, actuellement l'objet d'une négociation tripartite (Assurance maladie, organismes complémentaires et syndicats médicaux) ne peut se concevoir que dans le cadre d'une plus grande capacité des complémentaires santé à apprécier, négocier et maîtriser les risques.”* Il y voit l'occasion d'aboutir à une tarification médicale plus transparente et plus proche de la réalité économique.

● PERSPECTIVES 2012 EN SANTÉ ET PRÉVOYANCE

Patricia Delaux, Directrice santé et prévoyance collectives chez Axa France, dresse un bilan positif de l'année 2011 avec le courtage et a constaté une hausse du nombre de PME ayant souscrit en santé et prévoyance par rapport à 2010.

Dans cette branche, la sinistralité se tient plutôt bien, notamment au regard du taux d'arrêts de travail. *“Depuis quelques années, Axa a renforcé son contrôle en demandant un justificatif d'arrêt de travail à chaque ouverture d'incapacité et en vérifiant que celui-ci est bien justifié. Un tel procédé est dissuasif”*, estime-t-elle. De plus, la compagnie propose aux personnes souffrant de troubles musculo-squelettiques une aide à la reprise, via un prestataire, où les bonnes postures sont enseignées et elle intègre, à la demande de l'entreprise, des prestations de gestion de crise. De fait, Axa n'a pas constaté un accroissement des arrêts de travail en cette période alors qu'en règle générale, ceux-ci s'envolent dans les phases économiques difficiles.

Après la hausse de la TSCA au dernier trimestre 2011, les contrats santé collectifs d'Axa seront majorés de 3,2%. En 2012, et parce que le plafond annuel de Sécurité sociale ou PASS (limite des salaires et revenus pris en compte pour calculer certaines cotisations sociales ou prestations versées par l'Assurance maladie) est revalorisé de 2,9% à partir du 1^{er} janvier, la hausse sur les taux exprimés en pourcentage du PASS sera de 1,5%. A cause de cette surenchère, *“les négociations avec les employeurs et les représentants des salariés vont être plus difficiles à mener”*, prévoit Patricia Delaux.

Tous les assureurs s'accordent à *“faire le dos rond”* en attendant des jours meilleurs. Ont-ils d'autres choix ?

... Geneviève Allaire